



Notre site: <https://ugict-rt.reference-syndicale.fr/>
Nous écrire: Org-Syndicale.cgt-Vx@renault-trucks.com

■ Voilà encore des heures de travail gratuit en plus !... c'est NON !...

La majorité sénatoriale a adopté, mercredi 20 novembre 2024, le principe d'une « contribution de solidarité sur le travail » dans le PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale).

Elle estime que cette mesure serait de nature à faire rentrer quelques 2,5 milliards d'euros dans les caisses de la Sécurité Sociale pour financer le secteur de l'autonomie.

En fait, ce serait de nouveau 7 heures de travail non rémunérées à un moment où le pouvoir d'achat est en berne, les salaires n'évoluent pas ou peu et les annonces de plans de suppressions d'emplois ne cessent de se succéder.

Il est pourtant possible de financer la Sécurité Sociale et, notamment, l'autonomie en revenant sur les exonérations de cotisations sociales qui sont à hauteur de 80 milliards d'€, dont 20 milliards de plus depuis l'arrivée du Président Emmanuel Macron.

Cette proposition d'amendement dans le PLFSS, par le Sénat, va suivre le véhicule parlementaire et reviendra à l'Assemblée pour le débat et le vote. Il est probable que celui-ci soit adopté par un 49-3 comme trop souvent.

C'est un nouveau coup bas porté au monde du travail, public comme privé. La CGT s'oppose fermement à cette mesure qui, une fois de plus, s'attaque aux travailleurs dans la continuité de la première journée de solidarité. A ce sujet, il faut bien l'avouer, cette première journée de solidarité n'a, en aucun cas, amélioré la prise en charge de nos aînés.

Oui vous lisez bien !

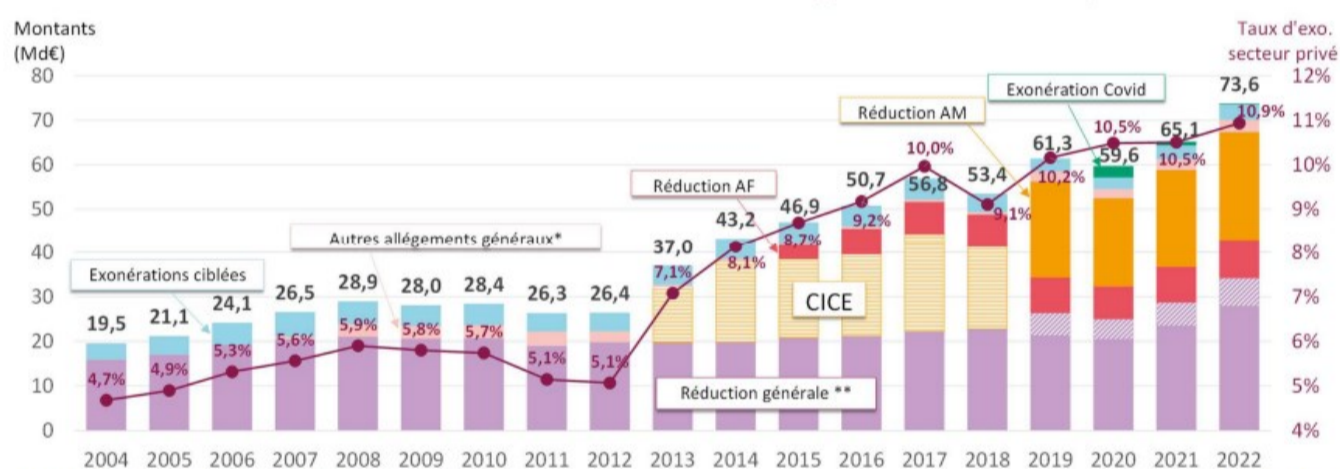
L'unité est le Milliard d'€uros

Alors tenter de nous faire culpabiliser pour donner une journée de travail gratuit est plus que méprisant. C'est même insultant...

Une rapide révision de ces calculs d'exonération permettrait de rapporter plusieurs milliards d'€uros très rapidement.

GRAPHIQUE 1

Montant annuel des exonérations (tous secteurs) et taux d'exonération apparent dans le secteur privé entre 2004 et 2022



* y compris les exonérations sur les heures supplémentaires

** y compris l'aide à l'accompagnement de la RTT sur le début de la période, [] = partie Agirc Arcco

Source : Urssaf

Malheureusement, ce cadeau fait au patronat n'est pas le seul, il faut ajouter le CIR (Crédit Impôt Recherche), la suppression progressive de l'impôt de production, les aides publiques sans contreparties, etc...

Donc chercher à ne gagner que 2.5 M€, en privant l'ensemble des salarié-es des revenus d'une journée de travail est une mesquinerie sans nom, alors qu'il serait très facile de récupérer 100 M€ en revenant sur ces cadeaux. C'est tout notre système de santé publique qui en est spolié.

C'est pour cela que nous invitons l'ensemble du monde du travail à se mobiliser avec la CGT, à s'opposer aux mauvaises mesures des projets de loi en cours et à porter des exigences revendicatives de progrès lors des prochaines journées unitaires de mobilisation des 5 et 12 décembre.

Pour plus d'informations, contactez-nous à :
Org-Syndicale.cgt-Vx@renault-trucks.com